



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
45

Certifie avoir fait afficher
ce jour à la porte de la
Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du
Conseil municipal du 14
décembre 2020.



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 19 heures 11.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne-Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, Mme Natalie GANDAIS, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Dalila BAKOUR, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN, Mme Nadine PASQUET, Mme Nadia REKRIS, Mme Sophie TAILLE-POLIAN, M. Alain LIPIETZ, M. Ozer OZTORUN, M. Antonin COIS, M. Franck LE BOHELLEC, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, Mme Catherine CASEL, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, M. Michel ZULKE, Mme Fadma OUCHARD, M. Mamadou TOUNKARA, Mme Valérie ARLÉ, M. Marc BADEL

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme Natalie GANDAIS donne pouvoir à M. Alain LIPIETZ,
Mme Julie LAMBILLIOTTE donne pouvoir à Mme Sophie TAILLE-POLIAN,
Mme Bianca BRIENZA donne pouvoir à Mme Mariama BELLIN, M. Kévin PARRA RAMIREZ donne pouvoir à M. Alain WEBER, M. André MIMRAN donne pouvoir à M. Mahrouf BOUNEGTA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Pas d'absents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Alain WEBER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

- Délibération n°132_2020 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Villejuif

Rapporteur : M. Pierre GARZON

Interventions de Mme TAILLE-POLIAN, M. ZULKE, Mme MANTION, Mme CASEL, M. DU SOUICH, M. GARZON, M. MEYNE, M. LAFON, M. BADEL, M. LIPIETZ, M. CHASTAGNAC, M. BOUNEGTA, M. COIS, M. ZULKE, Mme TAILLE-POLIAN, M. GARZON

Article 1 : Adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Adoptée à 36 voix pour ; 0 voix contre ; 9 abstentions

- Délibération n°133_2020 : Élection des membres des cinq commissions municipales

Rapporteur : M. Pierre GARZON

Pas d'intervention.

Article 1 : Les membres de la 1^{ère} commission, *Ressources Humaines, Financières et Juridiques*, sont :

- | | |
|---------------------|--------------|
| • M. CHASTAGNAC | • Mme KACIMI |
| • Mme TAILLE-POLIAN | • M. ÖZTORUN |
| • M. ACHOURI | • Mme ETTORI |
| • Mme LEYDIER | • M. ZULKE |
| • M. LIPIETZ | |

Article 2 : Les membres de la 2^{ème} commission, *Urbanisme, habitat et Développement économique*, sont :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| • M. SOFI | • Mme ABDOURAHAMANE |
| • Mme GANDAIS | • M. COIS |
| • M. LAFON | • Mme ESCLANGON |
| • Mme MUNOZ | • M. BADEL |
| • M. PARRA-RAMIREZ | |

Article 3 : Les membres de la 3^{ème} commission, *Éducation, Culture, Sport*, sont :

- | | |
|--------------------|--------------|
| • Mme LAMBILLIOTTE | • M. SAADI |
| • M. OUAHRANI | • Mme REKRIS |

- Mme MORIN
- M. DUBOC
- Mme KADRI
- M. LE BOHELLEC
- Mme ARLE

Article 4 : Les membres de la 4^{ème} commission, *Transition écologique*, sont :

- M. DU SOUICH
- Mme BRIENZA
- M. WEBER
- Mme MOROT
- M. MEYNE
- M. BULCOURT
- Mme CASEL
- M. BOUNEGTA

Article 5 : Les membres de la 5^{ème} commission, *Solidarités et vie des quartiers*, sont :

- Mme PASQUET
- Mme MANTION
- M. PLUSQUELLEC
- Mme BELLIN
- M. ASSOGBA
- Mme BAKOUR
- M. TOUNKARA
- Mme OUCHARD
- M. MIMRAN

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°134 2020 : Choix du bailleur avec lequel l'office public de l'habitat de Villejuif engagera le processus de fusion**

Rapporteur : M. Gilbert CHASTAGNAC

Interventions de M. CHASTAGNAC, Mme TAILLE-POLIAN, M. TOUNKARA, M. LIPIETZ, M. WEBER, M. BADEL, M. ZULKE, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme GANDAIS, M. LE BOHELLEC, M. BOUNEGTA, M. ÖZTORUN, Mme OUCHARD, M. AHCOURI, Mme ESCLANGON, M. TOUNKARA, M. SOFI, Mme REKRIS, M. LEBOHELLEC, Mme BELLIN, M. CHASTAGNAC, M. GARZON

Article 1 : Approuve l'engagement de la Commune dans le processus de fusion de l'Office Public de l'Habitat de VILLEJUIF avec le bailleur OPALY.

Article 2 : S'engage à mener à bien le projet de fusion d'ici au 30 juin 2021.

Article 3 : Charge le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Adoptée à 34 voix pour ; 9 voix contre ; 2 abstentions

- **Délibération n°135_2020 : Validation des adresses de Villejuif pour l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat**

Rapporteur : M. Alain WEBER

Intervention de Mme OUCHARD

Article 1 : Le Conseil Municipal donne son accord au Conseil Territorial pour inscrire les 8 adresses présentées dans la convention d'OPAH « copropriétés ».

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°136_2020 : Convention de mise à disposition de personnels entre la commune de Villejuif et l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre concernant la collecte et le traitement des encombrants**

Rapporteur : M. Guillaume BULCOURT

Interventions de Mme OUCHARD, M. BOUNEGTA.

Article 1 : Approuve le projet de convention de mise à disposition de personnel ci-annexé.

Article 2 : Précise que ce projet de convention prend effet au 1er janvier 2018 pour une durée de trois ans.

Article 3 : Autorise le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer ledit projet de convention de mise à disposition.

Article 4 : Charge le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°137_2020 : Rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable**

Rapporteur : Mme Natalie GANDAIS

Interventions de Mme CASEL, M. ASSOGBA, Mme GANDAIS, Mme TAILLEPOLIAN.

Ce projet est un DONT ACTE

Article 1 : Le rapport annuel 2020 sur la situation au regard du développement durable de la commune, ci-annexé, a été présenté au conseil municipal.

DONT ACTE

- **Délibération n°138_2020 : Présentation du rapport égalité femmes/hommes**

Rapporteur : Mme Bianca BRIENZA

Interventions de Mme CASEL, M. GARZON, M. LE BOHELLEC, Mme OUCHARD, Mme LEYDIER, Mme BRIENZA.

Article 1 : Le conseil municipal prend acte des rapports égalité femmes/hommes annexés à la présente délibération.

DONT ACTE

- **Délibération n°139_2020 : Rapport sur les orientations budgétaires 2021 - ville de Villejuif - budget principal et budget annexe**

Rapporteur : M. Christophe ACHOURI

Interventions de M. LE BOHELLEC, Mme MORIN, M. BADEL, M. LIPIETZ, Mme TAILLE-POLIAN, M. SOFI, M. WEBER, M. OUAHRANI, Mme ESCLANGON, M. COIS, Mme REKRIS, M. GARZON.

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021 du Budget principal de la Ville et le Budget Annexe.

Article 2 : Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2021, s'agissant du Budget principal de la Ville et du Budget Annexe.

Adoptée à 36 voix pour ; 0 voix contre ; 9 abstentions

- **Délibération n°140_2020 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du Budget Primitif 2021 - Budget principal de la Ville**

Rapporteur : M. Christophe ACHOURI

Intervention de M. ZULKE.

Article 1 : Décide d'ouvrir, antérieurement à l'adoption du Budget Primitif 2021, un quart des crédits d'investissement inscrits en 2020, hors reports et remboursement de la dette.

Pour le budget de la Ville, ces ouvertures de crédits s'élèvent à un montant total de 3 390 123,36 euros dont le détail est joint en annexe.

Article 2 : Les crédits engagés seront repris au Budget Primitif 2021.

Adoptée à 34 voix pour ; 9 voix contre ; 2 abstentions

- **Délibération n°141 2020 : Attribution d'une subvention allouée au comité d'action sociales et culturelles (CASC) au titre de l'année 2021**

Rapporteur : Mme Anne-Gaëlle LEYDIER

Interventions de M. BOUNEGTA, M. LE BOHELLEC, M. BADEL, Mme OCHARD, Mme LEYDIER.

Article 1 : La commune de Villejuif fixe le montant de la subvention allouée au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) à 21 000 €.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au budget communal au chapitre 65.

Adoptée à 34 voix pour ; 11 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°142 2020 : Avances de subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison 2020/2021**

Rapporteur : Mme Valérie MORIN

Interventions de Mme ESCLANGON, M. MEYNE, M. LE BOHELLEC, M. SOFI, M. ACHOURI, M. COIS, Mme MORIN.

Appartenant à une association sportive, M. MEYNE ne prend pas part au vote.

Article 1 : Les avances de subventions aux associations sportives pour la saison sportive 2020/2021 sont attribuées comme suit :

Avances de Subventions aux clubs sportifs 2020/2021		
CLUBS	SUBVENTIONS 2019/2020	Avances SUBVENTIONS saison 2020/2021
– 23 000 €		
AK'TEAM	10 000,00 €	4 000,00 €
APARS	400,00 €	160,00 €
AS COLLEGE A.CESAIRE	230,00 €	92,00 €
AS COLLEGE G.MOQUET	230,00 €	92,00 €
AS COLLEGE J.LURCAT	230,00 €	92,00 €
AS COLLEGE KARL MARX	230,00 €	92,00 €
AS COLLEGE PASTEUR	500,00 €	200,00 €
ASV ELITE	10 000,00 €	4 000,00 €
LES TOURTERELLES	1 000,00 €	400,00 €
MOTO CLUB	200,00 €	80,00 €
USV AIKIDO	15 000,00 €	6 000,00 €

Avances de Subventions aux clubs sportifs 2020/2021		
CLUBS	SUBVENTIONS 2019/2020	Avances SUBVENTIONS saison 2020/2021
– 23 000 €		
USV BADMINTON	2 000,00 €	800,00 €
USV BASKET	21 000,00 €	8 400,00 €
USV CYCLO	1 000,00 €	400,00 €
USV ECHECS	4 000,00 €	1 600,00 €
USV E.PHYSIQUE	750,00 €	300,00 €
USV ESCRIME	13 000,00 €	5 200,00 €
USV HANDBALL	10 500, 00 €	4 200,00 €
USV KARATE	4 000,00 €	1 600,00 €
USV LUTTE/SAMBO	7 000,00 €	2 800,00 €
USV PETANQUE	500,00 €	200,00 €
USV PLONGEE	7 000,00 €	2 800,00 €
USV RANDONNEE	1 000,00 €	400,00 €
USV RETRAITES	8 000,00 €	3 200,00 €
USV TENNIS DE TABLE	13 000,00 €	5 200,00 €
USV TIR A L'ARC	3 000,00 €	1 200,00 €
VILLEJUIF ALTITUDE	1 350 €	540,00 €
VILLEJUIF CITY FUTSAL	4 000, 00 €	1 600,00 €
VILLEJUIF FUTSAL CLUB	4 000, 00 €	1 600,00 €
VILLEJUIF TRIATHLON	2 000, 00 €	800,00 €
TOTAL 1	145 120, 00 €	58 048,00 €

Avances de Subventions aux clubs sportifs 2020/2021		
CLUBS	SUBVENTIONS 2019/2020	Avances SUBVENTIONS saison 2020/2021
+ 23 000 €		
ASFI	43 000,00 €	17 200,00 €
OMS	75 000,00 €	30 000,00 €
ACADEMIE DES BOXES	75 000,00 €	30 000,00 €
USV FOOTBALL	150 000,00 €	60 000,00 €
USV GYMNASTIQUE	76 500,00 €	30 600,00 €
USV JUDO	33 700,00 €	13 480,00 €
USV NATATION	80 000,00 €	32 000,00 €
USV ROLLER	28 000,00 €	11 200,00 €
RUGBY VAL DE BIEVRE	74 000,00 €	29 600,00 €
USV TENNIS	36 000,00 €	14 400,00 €
USV VOLLEY	85 000,00 €	34 000,00 €
TOTAL 2	756 200,00 €	302 480,00 €
TOTAL GENERAL	901 320,00 €	360 528,00 €

Article 2 : Approuve les termes des avenants aux conventions de partenariat pluriannuelles entre la ville de Villejuif et les associations sportives suivantes :

- ASFI, OMS, ACADEMIE DES BOXES, USV FOOTBALL, USV GYMNASTIQUE, USV JUDO, USV NATATION, USV ROLLER, RUGBY VAL DE BIEVRE, USV TENNIS, USV VOLLEY

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Article 4 : Les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal.

Adoptée à 44 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°143_2020 : Aide aux clubs pour la participation aux championnats de France**

Rapporteur : Mme Valérie MORIN

Interventions de Mme ESCLANGON, M. BULCOURT.

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle aux associations sportives : ASFI et ASV Elite pour les championnats de France listés dans les annexes.

Article 2 : Ces subventions exceptionnelles seront attribuées comme suit :

- ASFI : 2 500 €

- ASV ELITE : 2 000 €

Article 3 : Les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°144_2020 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USV Lutte/Sambo pour l'organisation du projet sambo dans les écoles**

Rapporteur : Mme Valérie MORIN

Interventions de Mme ESCLANGON, Mme MORIN, M. GARZON.

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle à hauteur de 4 500 € à l'USV Lutte/Sambo pour l'organisation du projet sambo dans les écoles.

Article 2 : Les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°145_2020 : Attribution d'une subvention à l'association sportive Villejuif Futsal Club pour l'organisation d'un stage sportif à Saugues**

Rapporteur : Mme Valérie MORIN

Intervention de Mme ESCLANGON.

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 2 450€ à l'association Villejuif Futsal Club .

Article 2 : Les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN Cedex – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°146_2020 : Adhésion de la commune de Villejuif à l'association cinéma public pour le festival ciné junior 2021**

Rapporteur : M. Guillaume DU SOUICH

Intervention de M. BADEL.

Article 1 : La Commune de Villejuif adhère à l'association Cinéma Public dont le montant s'élève à 100 €.

Article 2 : Approuve le partenariat entre la Ville de Villejuif et l'association Cinéma Public.

Article 3 : Autorise le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Adoptée à 34 voix pour ; 11 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°147_2020 : Convention de partenariat avec la mutualité française Ile-de-France pour la mise en place du Programme « Mangez, Bougez, Relaxez »**

Rapporteur : Mme Dalila BAKOUR

Intervention de M. BOUNEGTA.

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition annexée et tous actes nécessaires et relatifs à la mise en place de l'action « Mangez, Bougez, Relaxez » sur l'année 2021 avec la Mutualité Française d'Ile-de-France, représentée par son Président Monsieur Frédéric GOUEDARD.

Article 2 : La ville s'engage à fournir une salle pour la réalisation des ateliers. Les ateliers seront animés dans la salle de la Maison de la Santé et du Handicap les 11, 13, 18, 20, 25 et 27 Janvier 2021.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°148_2020 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche, accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2021 et en application de la loi Macron**

Rapporteur : Mme Maritza MUNOZ

Interventions de Mme ETTORI, M. LIPIETZ, Mme LEYDIER.

Article 1 : Donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail toutes branches confondues ou le repos hebdomadaire à lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-dessous désignés :

- Dimanche 10 janvier 2021,
- Dimanche 17 janvier 2021,
- Dimanche 5 décembre 2021,
- Dimanche 12 décembre 2021,
- Dimanche 19 décembre 2021,
- Dimanche 26 décembre 2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à édicter tout acte afférant à ce dossier.

Adoptée à 36 voix pour ; 0 voix contre ; 9 abstentions

- **Délibération n°149_2020 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par l'Office Public de l'Habitat de Villejuif auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Paul Guiraud : acquisition en VEFA de 32 logements sociaux sis 52/54, avenue de la République à Villejuif, et approbation de la convention y afférente**

Rapporteur : M. Alain WEBER

Intervention de Mme ESCLANGON.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Villejuif accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3.553.130,23€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 114157 constitué de 4 lignes(s) du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- **Délibération n°150_2020 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par l'office public de l'habitat de Villejuif auprès de la caisse des dépôts et consignations- pour l'opération Paul Guiraud : acquisition en VEFA de 22 logements sociaux sis 52/54, avenue de la république à Villejuif, et approbation de la convention y afférente**

Rapporteur : M. Alain WEBER

Pas d'intervention.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Villejuif accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2.643.879,76€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 114088 constitué de 5 lignes(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- Délibération n°151_2020 : Compte rendu annuel a la collectivité locale 2019 et du rapport spécial sur les conditions d'exercice par SADEV94 des prérogatives de puissance publique déléguées à l'aménageur relatifs à la ZAC Aragon

Rapporteur : M. Gilles LAFON

Interventions de M. LE BOHELLEC, M. LAFON, M. LE BOHELLEC, M. GARZON.

Article 1 : Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC ARAGON au 31 décembre 2019, et le rapport spécial sur les conditions d'exercice par la SADEV'94 des prérogatives de puissance publique déléguées à l'aménageur.

Article 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- Monsieur le Directeur Général de la SADEV'94

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- Délibération n°152_2020 : Approbation du compte rendu annuel a la collectivité locale 2019 et pré bilan de clôture relatif à la ZAC des Barmonts

Rapporteur : M. Gilles LAFON

Intervention de M. LIPIETZ.

Article 1 : Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL) et pré bilan de clôture relatif à la ZAC des Barmonts au 31 décembre 2019,

Article 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- Monsieur le Directeur Général de la SADEV'94.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- Délibération n°153_2020 : Approbation de la convention de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Barmonts

Rapporteur : M. Gilles LAFON

Pas d'intervention.

Article 1 : Approuve la convention de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Barmonts,

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Barmonts et tous les documents liés,

Article 3 : Dit que la Ville de Villejuif percevra la somme de 1 000 000 € sur son budget de l'année 2020.

Article 4 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- Monsieur le Directeur Général de la SADEV'94.

Adoptée à 45 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

• **Délibération n°154_2020 : Fonctionnement de la commission sociale**

Rapporteur : Mme Nadine PASQUET

Interventions de Mme OUCHARD, M. PLUSQUELLEC, M. TOUNKARA.

Article 1 : Abroge les délibérations du 25 juin 1998 et du 10 avril 2008 sus visées.

Article 2 : Le dispositif local d'aide financière à caractère social, ainsi que l'organe en charge de l'examen et de l'octroi de cette aide, sont désignés sous le terme de Commission Sociale Commune/Centre Communal d'Action Sociale.

Article 3 : Le fonctionnement du dispositif et de l'organe afférent est régi par le règlement intérieur ci-annexé, lequel entre en vigueur au 16 novembre 2020.

Adoptée à 34 voix pour ; 0 voix contre ; 11 abstentions

• **Délibération n°155_2020 : Voeu : Pour l'abandon des pénalités imposées par l'État à la ville de Villejuif et plus largement du Pacte de Cahors**

Rapporteur : M. Christophe ACHOURI

Interventions de Mme TAILLE-POLIAN, Mme MOROT, M. GARZON.

Article 1 : Demande à Monsieur le Premier Ministre d'annuler la pénalité en cours imposée par M. le Préfet à la population de Villejuif à notre Ville.

Article 2 : Demande aux parlementaires dans le cadre de la loi de finances 2021, actuellement en cours de discussion l'abandon définitif du Pacte de Cahors.

Adoptée à 34 voix pour ; 10 voix contre ; 1 abstentions

- Délibération n°156 2020 : Voeu : Portant sur les antennes relais et le déploiement de la 5G

Rapporteur : Mme Malika KACIMI

Interventions de M. BADEL, M. DUBOC, Mme ESCLANGON, M. LAFON, M. DU SOUICH, Mme REKRIS, Mme ESCLANGON, Mme KACIMI, M. GARZON.

Article 1 : Le conseil municipal de Villejuif exige un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant les résultats des études sanitaires et environnementales, et demande un véritable débat national sur ce sujet.

Article 2 : Pour participer à la réflexion nationale, la ~~Ville~~ s'engage à :

- Mettre en place une information la plus transparente possible sur les antennes, leur localisation et les émissions d'ondes via ses différents moyens de communication (site internet, journal municipal),

- Organiser un débat citoyen local permettant à chacun(e) de se forger une opinion éclairée et personnelle s'appuyant sur des interventions de chercheurs, d'opérateurs, d'acteurs économiques, d'associations et de collectifs citoyens,

- Engager le dialogue avec les opérateurs en vue d'une charte de gouvernance pour maîtriser l'installation d'antennes réseaux sur le territoire de la ville.

Article 3 : Ce vœu sera adressé au Président de la République.

Adoptée à 34 voix pour ; 6 voix contre ; 4 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 02h16.

Pierre GARZON
Maire
Vice-président du Conseil départemental
du Val-de-Marne



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.